

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 février 2018

Délibération n°2018-01 portant approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 12 décembre 2018

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'Ecole normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Ecole normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration de l'ENS du 12 décembre 2017.

Nombre de membres en exercice :

Présents : 15	Pour : 23 voix
Procurations : 8	Contre : -
Votants : 23	Abstention(s) : -

Délibération adoptée

Fait à Paris, le 28 février 2018

Le Président du Conseil d'administration



François HARTOG

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Directeur de l'ENS et/ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Paris.

Mise en ligne le : 28 février 2018

Réunion du Conseil d'administration du 12 décembre 2017

Procès-verbal

Président du conseil d'administration : François HARTOG

Membres élus du conseil d'administration :

Collège 1 <i>Professeurs des universités et personnels assimilés</i>		Collège 2 <i>Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
J.-F. ALLEMAND	Présent	J.P. ANFRAY	Procuration à D. ABLIN
F. WEBER	Procuration A. CHRISTOPHE	D. ABLIN	Présente
A. CHRISTOPHE	Présente	L. MARIGNAC	Présente
Collège 3 <i>Normaliens élèves</i>		Collège 4 <i>Normaliens étudiants et étudiants mastériens</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
V. BERNARD-LAFOUCRIERE	Présent	Q-D. TRAN	Absent
S. ZOUARI	Présent		
C. MITERAN	Absente		

Collège 5 Étudiants inscrits à l'ENS		Collège 6 Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
C. LE PRIOL	Présent	S. MANET	Présente
		M.-A. REY	Présent

✓ **Membres nommés du conseil d'administration :**

Membres nommés du conseil d'administration			
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
M. BARATIN	Présent	S. ISRAEL	Procuration à F. HARTOG
M.DE BOISDEFFRE	Présente	F. LABOURIE	Présent
H. BOUCHIAT	Présente	M. LEMOINE	Procuration M. PITTET
F. DARDEL	Absent	J. NEEFS	Présent
F. HARTOG	Procuration F. HARTOG	M. PITTET	Présente
J-F. JOANNY	Procuration H. BOUCHIAT	A. SUZOR-WEINER	Procuration J. NEEFS
F. COMBES	Procuration H. BOUCHIAT		

Membres avec voix consultative du conseil d'administration	
Nom/Prénom	Présent/ Absent/ Procuration
M. MEZARD	Présent
F. WORMS	Présent
Y. LASZLO	Présent
L. CORVELLEC	Présente
N. DAIRÉ	Présente

Ont également assisté à la séance :

D. BUTIGIEG, C. LORENZI, E. SORDET, H-A. ROY, S. PEPERKAMP, I. KALINOWSKI, V. MAYOR.

Représentant du Ministère :

Pascal GOSSELIN, représentant du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ORDRE DU JOUR

I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 3 octobre 2017.....	5
II. Points financiers.....	5
1. Budget rectificatif n°2 2017	5
2. Budget initial 2018	6
3. Relèvement du seuil de comptabilisation en investissement.....	9
4. Liste des marchés publics conclus en 2017	9
5. Fixation de tarifs.....	10
III. Point ressources humaines	10
1. Politique de l'emploi 2018	10
2. Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat (RIFSEEP)	11
IV. Point formation et/ou recherche.....	12
1. Comité intégrité scientifique	12
V. Points patrimoine.....	12
1. Principes de stratégie immobilière 2018-2022	12
2. Réaménagement de locaux.....	12
VI. PSL	14
1. Informations générales.....	14
2. EUR	15
VII. Questions diverses	17

La séance est ouverte à 8 heures 50.

François HARTOG énonce la liste des procurations.

- Florence WEBER à Anne CHRISTOPHE
- Jean-Pascal ANFRAY à Danièle ABLIN
- Frédéric DARDEL à François HARTOG
- Stéphane ISRAEL à François HARTOG
- Jean-François JOANNY a donné procuration à Hélène BOUCHIAT
- Mathilde LEMOINE à Marie PITTET
- Françoise COMBES à Hélène BOUCHIAT
- Annick SUZOR-WEINER à Jacques NEEFS.

I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 3 octobre 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du 3 octobre 2017.

Votants : 17 Pour : 16 voix Contre : - Abstention : 1 voix

II. Points financiers

1. Budget rectificatif n° 2 2017

Laurence CORVELLEC indique que des ajustements portant principalement sur les opérations immobilières ont été réalisés. Le décalage avec les prévisions impose la fermeture d'un certain nombre de crédits de paiement. L'impact sur le budget 2017 s'élève à 1 245 421 euros.

A l'issue d'une négociation avec le ministère, l'École a récupéré la gestion de contrats doctoraux normaliens spécifiques, le plafond d'emplois est désormais fixé à 1 392 ETPT suite à l'ajout du poste de maître de conférences en études iraniennes.

Nicole DAIRÉ explique que le budget rectificatif intervient en fin d'année avec pour objet l'ajustement des crédits de paiement suivant l'état d'avancement des projets pour les ouvrir immédiatement dans le budget initial 2018. Cette approche permet de garantir la continuité des opérations pluriannuelles en lissant l'activité et en réduisant les crédits de paiements.

Lors de l'élaboration du budget, les dépenses sont traditionnellement surestimées et les recettes sous-estimées, cette logique de prudence ne traduit pas une mauvaise évaluation mais induit un décalage structurel, en résulte un solde budgétaire déficitaire de 723 452 euros.

Des mouvements de trésorerie essentiellement liés à la TVA ont une incidence sur l'équilibre financier. L'estimation de ces montants est difficile à établir, un certain nombre de dépenses ont été effectuées sans que la réception des remboursements de TVA afférents n'ait eu lieu, néanmoins l'amélioration de la situation est attendue pour 2018 avec la maîtrise des outils de gestion.

Le tableau de situation patrimoniale fait état d'un résultat de fonctionnement estimé à 2,711 millions d'euros. La capacité d'autofinancement s'élève à 6,767 millions d'euros ; le fonds de roulement s'établit à un peu plus de 20 millions d'euros. Le montant de la trésorerie est de 24 844 622 euros mais les avances versées sur les contrats de recherche pourraient modifier ce montant à la clôture de l'exercice.

Martine de BOISDEFFRE remarque que les crédits fléchés pour des opérations d'investissement peuvent expliquer le montant du fonds de roulement.

Nicole DAIRÉ le confirme.

Marie PITTET considère que la présentation tardive du budget rectificatif rend le vote du Conseil d'administration inutile puisqu'il ne sera pas juridiquement exécutable avant la fin de l'exercice.

Nicole DAIRÉ prend acte de cette remarque et rappelle que le vote du budget rectificatif en fin d'année est recommandé par la circulaire budgétaire 2018, l'objectif étant de permettre la réaffectation des crédits inutilisés dès le début de l'année suivante.

Marie PITTET reconnaît que ce point est légitime mais observe que le budget rectificatif présenté au Conseil d'administration ne comprend pas exclusivement la reprogrammation des crédits non utilisés. Par conséquent, elle indique qu'elle refusera de prendre part au vote.

Laurence CORVELLEC précise que le budget rectificatif a été soumis au contrôle budgétaire du rectorat.

Pascal GOSSELIN reconnaît que la plupart des établissements d'enseignement supérieur connaissent des situations identiques, le budget rectificatif est généralement présenté en décembre avec le budget initial de l'année suivante. Le budget rectificatif a effectivement été validé par le rectorat et il paraît souhaitable de le soumettre au vote du Conseil d'administration qui examine l'état actualisé du budget.

Martine de BOISDEFFRE confirme que les budgets rectificatifs devraient intervenir en juin voire en septembre, le mois de décembre semble tardif et ce mode de fonctionnement peut susciter quelques hésitations malgré l'approbation du contrôle budgétaire du rectorat.

Marc MEZARD explique que la présentation « tardive » du budget rectificatif est liée au calendrier des séances du Conseil d'administration, une attention particulière sera portée sur le sujet en 2018.

Laurence CORVELLEC indique que le calendrier des instances 2018 a été remanié, une évolution est notamment nécessaire pour assurer la mise en cohérence avec PSL du processus budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le budget rectificatif n° 2 2017.

Votants : 24 Pour : 18 voix Contre : - Abstention : 6 voix

2. Budget initial 2018

Laurence CORVELLEC indique que le budget initial 2018 s'inscrit dans la continuité des années précédentes.

La poursuite de l'opération de transfert des contrats doctoraux se traduit par une augmentation de la subvention pour charge de service public à hauteur de 3 736 234 euros, avec le complément intégré au budget rectificatif n° 2 2017, le montant total s'élève à 4 980 685 euros.

En marge de la campagne d'arbitrage des moyens amorcée dès le mois d'octobre, deux créations de postes sont prévues dans le cadre du budget initial 2018, l'un des postes est lié au transfert d'un poste de professeur des universités de l'Université Paris-Sud à l'École. Par ailleurs, la chaire Moyen Orient Méditerranée bénéficiera du soutien d'un poste de PRAG.

Le plafond d'emploi s'avère être un exercice théorique, une variation sera présentée dès le budget rectificatif n° 1 pour intégrer les contrats doctoraux normaliens spécifiques avec un flux annuel de

137 contrats doctoraux. Une discussion a été amorcée avec le ministère afin de déterminer les modalités de prise en compte de ces contrats doctoraux et d'obtenir un accord sur le volant global des contrats doctoraux et ainsi en faciliter le suivi.

Pascal GOSSELIN confirme que cette solution semble pertinente et devrait être adoptée pour l'ensemble des ENS.

Nicole DAIRÉ indique que les autorisations d'engagement s'élèvent à 117,7 millions d'euros, les crédits de paiement sont légèrement supérieurs en raison de la prise en compte du décalage des décaissements. Le montant des recettes prévues atteint 113 millions d'euros, les recettes sont globalisées ou fléchées et intègrent les avances reçues.

Le résultat de fonctionnement serait de 1 006 724 euros et la capacité d'autofinancement est estimée à 4 millions d'euros.

En matière de trésorerie, le rectorat demande un ratio prudentiel équivalent à au moins deux mois de paie, ce critère est donc respecté par l'École.

Laurence CORVELLEC présente les opérations immobilières concernant l'ensemble des sites de l'École.

Dans le cadre du programme de rénovation des chambres, le budget initial 2018 prévoit l'ouverture d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement à hauteur de 350 000 euros. Une étude technique doit encore être réalisée, *a priori* le projet consisterait à rénover le couloir saumon, situé au 2^{ème} étage du Carré du 45 rue d'Ulm. Au-delà des travaux de propreté, l'objectif serait de rénover les locaux en installant notamment des blocs sanitaires et des douches dans les chambres avec le maintien des mezzanines pour préserver un espace de vie suffisant.

La mise en œuvre de l'AD'AP sera poursuivie à hauteur de 300 000 euros sur l'exercice 2018, des aménagements sont notamment prévus pour faciliter l'accessibilité.

La sécurisation des locaux se poursuit, l'étude sur l'amiante sera finalisée dans le courant de l'année 2018.

Il est prévu de s'adjoindre les compétences d'un prestataire pour la mise en place d'une signalétique directionnelle sur tous les sites du campus Montagne.

Le Conseil d'administration s'est précédemment prononcé sur la rénovation et la réaffectation du couloir jaune du carré du 45 rue d'Ulm à des locaux de recherche pour les départements littéraires, cette opération n'a pas pu être réalisée dans le cadre de l'exercice 2017, les travaux seront néanmoins engagés dans les prochains mois. Le couloir vert du Carré du 45 rue d'Ulm devrait accueillir un centre de sciences des données à compter de 2019, des études de faisabilité seront effectuées dans le courant de l'année 2018.

Dans le cadre de la sécurisation du 46 rue d'Ulm préalablement validée par le Conseil d'administration, la mise en place d'une clôture haute est prévue et permettra de prévenir les intrusions, vols et dégradations sous réserve de l'autorisation des Bâtiments de France ; le montant de l'enveloppe attribuée à ces travaux passera donc de 200 000 à 300 000 euros.

Les toitures du bâtiment Pasteur du 45 rue d'Ulm seront rénovées pour un coût estimé à 300 000 euros, un appel d'offres sera organisé en vue des travaux.

Une opération de désembouage des installations de chauffage a été réalisée au 45 rue d'Ulm à la rentrée 2017, celle du 46 rue d'Ulm interviendra prochainement, le coût estimé est de 50 000 euros.

Le réaménagement des espaces de convivialité pour les étudiants est prévu au 45 rue d'Ulm, le budget affecté aux travaux serait de 50 000 euros.

Les flux des entrées et des sorties seraient dissociés pour des raisons de sécurité ; au 45, le poste de sécurité, actuellement peu fonctionnel, fera également l'objet d'aménagements, on prévoit notamment la présence permanente des équipes. Le montant estimé de ce dispositif est évalué à 200 000 euros.

Un réaménagement des espaces du DHTA et du département des sciences de l'Antiquité est envisagé, durant l'été, la superficie actuelle est insuffisante et la création de nouveaux espaces de travail est en projet avec un budget de 60 000 euros.

En accord avec les équipes concernées les congélateurs du département de biologie seront installés en sous-sol, au 1er étage du parking du 46 rue d'Ulm, en constituant un espace dédié et ventilé. Les travaux pourraient être menés en 2018.

La cellule TGBT, qui accueille le transformateur d'électricité, du 45 rue d'Ulm doit être nettoyée et mise en conformité, l'installation principale du 24 rue Lhomond a déjà fait l'objet de travaux auxquels s'ajouteront les équipements de secours. L'intervention prévue dans le courant de l'été est estimée à 100 000 euros.

Des travaux sont également prévus au 4^{ème} étage du bâtiment Jaurès, 29 rue d'Ulm, pour réaménager les locaux du département de sciences cognitives. Le projet a préalablement été présenté au Conseil d'administration et aucune nouvelle autorisation d'engagement n'est requise puisqu'il s'agit de consommer les crédits de paiement dédiés à ce projet pluriannuel.

Pour le site Lhomond-Erasme, l'opération inscrite dans le contrat de plan Etat-Région relatif à la rénovation de locaux du département de chimie doit se poursuivre, la reconstruction d'un bâtiment du département de physique est également prévue. Un accord a été conclu avec la ville de Paris concernant le financement de ces travaux qui s'élève à 7 millions d'euros, les demandes d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement correspondent aux subventions reçues.

A Montrouge, les terrasses des tours d'habitation B et C doivent être réhabilitées en raison notamment d'infiltrations d'eau, ce projet représente un budget de 250 000 euros et a été approuvé précédemment par le Conseil d'administration.

Une opération pluriannuelle en cours porte sur la rénovation des bâtiments historiques du campus Jourdan, les travaux sont en cours dans les bâtiments Hypnos 1, qui comprendra des chambres d'internat, et Logos, qui accueillera le CPES de PSL.

Une première tranche du bâtiment Hypnos 1 a été livrée à la rentrée, avec une trentaine de chambres et des espaces de vie provisoires, la fin des travaux est attendue pour le mois de février 2018.

Un budget de 200 000 euros est prévu pour les installations électriques, les douches et des espaces communs du bâtiment Hypnos 2.

Enfin, il est prévu d'installer des portillons pour la bibliothèque du site Jourdan et de réaliser des travaux de consolidation des bâtiments. Des secteurs du 14^{ème} arrondissement de Paris comptaient en effet beaucoup de carrières rendant les sols peu stables, des solutions techniques de consolidation des sous-sols sont envisagées pour un budget de travaux complémentaires qui pourrait atteindre 400 000 euros.

Lucie MARIIGNAC souhaite disposer de davantage de visibilité sur la politique de rénovation de chambres concernant les aménagements travaux liés au confort et les mesures nécessaires à

l'hygiène et à la sécurité. Elle s'inquiète du retard pris dans les travaux du campus Jourdan empêchant notamment l'ouverture du restaurant, et demande si ce retard est imputable à PSL.

Laurence CORVELLEC répond que la rénovation des chambres est à l'ordre du jour de ce conseil et sera évoquée au point V. Le retard résulte d'une rénovation qui s'est avérée complexe alors que d'autres opérations immobilières sont engagées simultanément favorisant ainsi des délais plus importants que prévus ; la responsabilité du retard ne peut être attribuée à PSL. Le bâtiment Logos devrait être livré à PSL entre les mois de mars et avril.

Jacques NEEFS demande des précisions sur la composition des ressources propres, en dehors des contrats de recherche.

Laurence CORVELLEC explique que l'activité de l'internat représente de 1,8 à 1,9 million d'euros par an, et 800 000 euros pour le restaurant. L'École perçoit également des recettes liées à l'occupation de ses locaux, aux droits de scolarité, à l'utilisation d'un certain nombre de plateformes et les sommes dues en cas de rupture de l'engagement décennal, entre autres.

François LABOURIE considère que le montant collecté au titre de la taxe d'apprentissage est relativement faible et questionne sur la marge de manœuvre dans ce domaine.

Laurence CORVELLEC indique qu'une structure spécialisée pourrait accompagner l'École pour maximiser la taxe d'apprentissage.

Marc MEZARD observe que la taxe d'apprentissage diminue dans toutes les grandes écoles, et il est peu probable que le montant collecté puisse progresser significativement compte tenu des nouvelles règles mises en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le budget initial 2018.

Votants : 24 Pour : 24 voix Contre : - Abstention : -

3. Relèvement du seuil de comptabilisation en investissement

Nicole DAIRÉ explique que le seuil de comptabilisation en investissement précédemment fixé par les autorités de tutelle est dévolu au Conseil d'administration. Il est ainsi proposé de le relever à 2 000 euros, ce qui simplifierait le travail d'inventaire mené par les départements ; seuls seraient pris en considération les biens ayant effectivement une valeur durable.

Le seuil de 2 000 euros se situerait dans la moyenne, à titre d'exemples, le seuil de comptabilisation en investissement est fixé à 1 600 euros par l'INSERM, et 3 000 euros par l'UPMC.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le relèvement du seuil de comptabilisation en investissement.

Votants : 24 Pour : 24 voix Contre : - Abstention : -

4. Liste des marchés publics conclus en 2017

Laurence CORVELLEC précise que 76 marchés publics ont été conclus en 2017 dont 28 marchés de travaux, 26 marchés de fournitures et 22 marchés de services, le montant global s'élève à 7 023 834 euros. Conformément aux engagements pris, une analyse plus précise sera présentée au Conseil d'administration à la mi 2018 à l'appui d'un rapport émanant de la commission des achats.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la liste des marchés publics conclus en 2017.

Votants : 24 Pour : 22 voix Contre : - Abstention : 2 voix

5. Fixation de tarifs

Laurence CORVELLEC indique que des objets (stylo, bloc presse-papier et tasse) comprenant le logo de l'Ecole seront mis en vente à l'occasion de la cérémonie de remise des diplômes organisé le 21 décembre. Dans la mesure où il s'agit d'une expérimentation les quantités réalisées seront limitées.

Lucie MARIGNAC s'étonne de la réalisation d'un mug au logo de l'ENS.

Jacques NEEFS assure que ce type d'objet est très courant dans les grandes universités étrangères.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve les tarifs des objets marqués du logo de l'ENS.

Votants : 24 Pour : 24 voix Contre : - Abstention : -

III. Point ressources humaines

1. Politique de l'emploi 2018

Hubert-Alexandre ROY annonce que la politique 2018 a été construite autour de l'hypothèse d'un plafond d'emplois de 1 394 ETPT sur la subvention d'Etat, et de 270,6 ETPT sur les ressources propres de l'Ecole. Elle intègre une reconduction de la masse salariale abondée des créations de postes supplémentaires.

Trois objectifs principaux étaient poursuivis : soutenir l'emploi scientifique, renforcer les compétences des fonctions support, favoriser la promotion et la titularisation des personnels BIATSS.

L'ouverture de trois postes de professeurs des universités, de six postes de maîtres de conférences, de dix postes de PRAG/AGPR et de six postes de professeurs ou de maîtres de conférences attachés est prévue. Le recrutement de contractuels est également prévu, on compte donc 36 postes supplémentaires pour l'année 2018.

Marc MEZARD signale que des discussions sont en cours au sujet d'un poste de professeur des universités en littérature et linguistique arabe et de deux postes de professeurs juniors pour le département des sciences cognitives. Ces projets seront à nouveau présentés au Conseil scientifique pour avis lors de sa prochaine réunion.

Hubert-Alexandre ROY indique que l'ouverture de 20 postes BIATSS renforcera les fonctions support dont quatre au titre de la promotion des personnels, trois au titre du soutien à la titularisation des personnels contractuels et cinq au titre du dispositif Sauvadet, cinq concerneront des postes vacants, etc. Le recrutement de 43 contractuels est également prévu en 2018, il s'agit principalement de renouvellement de contrat.

Danièle ABLIN observe que le document remis au Conseil d'administration suppose que la politique de soutien à l'emploi scientifique pourrait être menée au détriment des postes BIATSS. L'enquête relative aux risques psychosociaux a justement révélé le manque d'appuis

administratifs/de fonctions supports. La catégorie A et les fonctions de pilotage concentrent les ouvertures de postes prévues pour les BIATSS à l'exception de la bibliothèque et de la restauration.

Laurence CORVELLEC précise qu'il y a une demande toujours croissante de fonctions support par les départements. L'ouverture des postes correspond aux besoins de l'École, les processus de gestion et processus métier évoluent et nécessitent une montée en compétences des agents dans certains secteurs, l'École est en sous-effectif pour les emplois de catégorie A au sein de l'administration spécifiquement. Des agents de catégorie C assurent des fonctions de catégorie B ce qui suppose aussi la mise en oeuvre d'un repyramidage pour certains emplois.

Emmanuelle SORDET explique que la filière « bibliothèque » s'est adaptée en tenant compte de la technicité croissante des métiers, tout en continuant à proposer des postes de catégorie C.

Hubert-Alexandre ROY précise que des agents de catégorie C sont recrutés à l'ENS généralement dans le cadre de mobilités.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la politique de l'emploi 2018.

Votants : 24 Pour : 24 voix Contre : - Abstention : -

2. Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat (RIFSEEP)

Hubert-Alexandre ROY explique que le nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat concerne les trois fonctions publiques, et a pour objet l'harmonisation des dispositifs de la fonction publique tout en maintenant de nombreuses exceptions. La mise en oeuvre du RIFSEEP est régie par plusieurs textes réglementaires.

Le RIFSEEP est composé de deux volets, le premier est lié aux fonctions (IFSE, indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, versée mensuellement) et le second tient compte de l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (CIA, complément indemnitaire annuel).

La mise en oeuvre de ce régime indemnitaire a donné lieu à la constitution d'un groupe de travail issu du Comité technique, à l'issue de nombreux échanges sur les seuils par groupes de fonction proposés par le ministère, ont été retenus par le groupe de travail des seuils spécifiques pour l'École. L'application de ce dispositif entraînerait un différentiel/surcoût de 159 000 euros par an. Les principes arrêtés par le groupe de travail ont été présentés au Comité technique le 8 novembre 2017.

Le RIFSEEP concernerait environ 280 fonctionnaires de l'École, qui ont été positionnés au sein de groupes de fonctions.

Laurence CORVELLEC précise que le dispositif a été approuvé par le Comité technique à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat (RIFSEEP).

Votants : 24 Pour : 24 voix Contre : - Abstention : -

IV. Point formation et/ou recherche

1. Comité intégrité scientifique

Marc MEZARD rappelle qu'une charte de déontologie des métiers de la recherche avait été élaborée en 2015, elle visait à expliciter les critères d'une démarche scientifique rigoureuse et intègre, notamment dans le cadre de partenariats nationaux et internationaux.

L'une des recommandations formulées par le rapport de Pierre CORVOL consistait à nommer un référent intégrité scientifique dans chaque établissement. Vincent HAKIM a été nommé référent intégrité scientifique, la création d'une structure dédiée à l'intégrité scientifique a été décidée ultérieurement. Le comité composé de cinq membres aura pour mission de faire respecter les principes de la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche et de mettre en oeuvre une procédure en cas de manquement à l'intégrité scientifique au sein des laboratoires de l'ENS.

Yves LASZLO indique que l'Ecole compte de nombreuses unités mixtes et les organismes de recherche partenaires disposent également de leurs propres instances, une coordination sera, le cas échéant, nécessaire. Le comité intégrité scientifique sera mis en place, à titre expérimental, pour une année.

Frédéric WORMS précise que le référent et le comité seront compétents pour l'ensemble des disciplines de l'Ecole.

Martine de BOISDEFFRE demande si la notion d'intégrité recouvre également la dimension éthique.

Marc MEZARD explique que le comité intégrité scientifique s'intéressera principalement à la déontologie des métiers de la recherche, la déontologie et l'éthique sont des notions qui se rejoignent mais les dispositifs en matière d'éthique sont déjà existants.

Marc-Antoine REY relève que des formations sont prévues pour les personnels dans ce domaine.

Marc MEZARD reconnaît que la réflexion doit encore être approfondie sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la création du Comité intégrité scientifique.

Votants : 20 Pour : 20 voix Contre : - Abstention : -

V. Points patrimoine

1. Principes de stratégie immobilière 2018-2022

2. Réaménagement de locaux

Les deux points ont été abordés conjointement.

Marc MEZARD rappelle que la livraison des nouveaux locaux du boulevard Jourdan a libéré des espaces dans les anciens locaux et permettait d'une part d'accroître le nombre de thurnes sur ce campus et au 46 rue d'Ulm, et d'autre part de créer un lieu pour la recherche en lettres, ainsi qu'un centre de science des données, au 45 rue d'Ulm.

Les aménagements étaient initialement prévus dans les couloirs jaune et saumon du carré du 45 rue d'Ulm puis, après discussions avec les étudiants, le choix s'est orienté vers les couloirs jaune et

vert. Le projet de réorganisation des locaux devait débiter à la fin de l'été mais l'occupation de la zone par un groupe d'étudiants a interrompu la poursuite des travaux à la fin du mois d'août.

Un processus de conciliation a donc été mis en place avec le médiateur du ministère, ce dernier a organisé des réunions à l'issue desquelles un accord a été approuvé par les parties. Le texte fait l'objet d'une lecture en séance.

L'un des arguments invoqué par les étudiants portait sur l'illégalité de la décision d'aménagement des locaux qui aurait, selon eux, nécessité une autorisation préalable de la Mairie de Paris. L'expertise juridique sollicitée par le médiateur, rendue en novembre, confirme que l'École peut procéder à des aménagements des locaux au sein de ses locaux, domaine de l'État, sans solliciter l'autorisation de la Mairie de Paris.

L'objectif est désormais d'établir un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), des interrogations subsistent concernant notamment des discussions avec Paris V sur le site de Montrouge, des réflexions sur le campus Jourdan et la proposition d'achat par PSL des locaux d'AgroParisTech rue Claude Bernard.

Vincent BERNARD-LAFOUCRIERE explique que la DG et les élus au Conseil d'administration ont souhaité soumettre le texte de l'accord à un référendum auprès des élèves et étudiants, 92.2% des 369 votants l'ont approuvé.

Laurence CORVELLEC indique qu'à l'issue de la médiation un groupe de travail a été mis en place avec les représentants des élèves et des étudiants afin d'appréhender les questions relatives à la gestion et à l'organisation des internats. Il a été convenu de maintenir et de diversifier l'offre d'hébergement.

L'actuelle offre d'hébergement répond partiellement aux besoins des étudiants avec un confort sommaire. Toutefois la flexibilité dans l'occupation des internats constitue une facilité appréciable dans la construction de leur parcours au sein de l'École. La mise à disposition de véritables logements, l'accessibilité à des appartements en colocation ainsi que la modification de certaines chambres en studios pourraient être étudiées et proposées ultérieurement.

S'agissant du campus Montrouge, la demande prioritaire des élèves et des étudiants concerne la rénovation des tours B et C, ces bâtiments disposent de douches et de balcons privatifs, le niveau de confort est satisfaisant. Les parties collectives se limitent uniquement à la restauration. Le remplacement des huisseries et la rénovation de l'isolation sont nécessaires en raison de l'infiltration d'eau des toitures. Des subventions pourraient éventuellement être obtenues au titre de la l'isolation énergétique des façades, le coût des travaux serait estimé à 2 millions d'euros.

Les élèves et les étudiants pourraient également accéder à quelques appartements de la tour L dans laquelle se situent les logements des personnels et des professeurs invités, de même que des logements situés dans l'annexe (26 Ulm) pourraient être proposés à l'utilisation des étudiants dès la rentrée 2018, en fonction des disponibilités.

La rénovation des internats est en cours sur le campus Jourdan.

Le site du 45 rue d'Ulm comprend peu d'espaces collectifs, l'installation de deux nouvelles cuisines et l'amélioration des espaces sanitaires au niveau du 46 rue d'Ulm seront étudiés.

Le couloir saumon pourrait accueillir des chambres avec des sanitaires et douches privatifs, des études techniques devront confirmer la faisabilité de ce projet. Une réflexion est amorcée au sujet de l'annexe (46 Ulm) avec une rénovation énergétique et la transformation d'une partie de l'internat en studios, mais ce projet n'est pas considéré comme prioritaire.

Un étudiant participant au groupe de travail a suggéré une mise en relation avec le Mobilier national qui disposerait de logements disponibles au sein de deux campus. Une prise de contact a eu lieu afin d'évoquer les modalités de mise à disposition d'appartements en contrepartie de la réalisation de travaux par l'École. La direction du Mobilier national serait a priori favorable à un accord à titre d'expérimentation.

Vincent BERNARD-LAFOUCRIERE remercie le médiateur dont l'intervention a permis d'élaborer un accord approuvé par les élèves et étudiants et espère que la commission logement pourra fonctionner efficacement. Les dernières propositions évoquées sont très intéressantes et devraient être examinées avec soin et engagement.

Martine de BOISDEFFRE considère que le rapprochement avec le mobilier national est positif, l'association des institutions publiques (qui se complètent) doit se poursuivre.

Marc-Antoine REY souhaite s'assurer que les appartements de la tour L ne seront pas proposés au détriment des personnels et concessions de logements.

Laurence CORVELLEC le confirme et précise qu'il s'agit de logements vacants, des T1 et T2, ponctuellement utilisés pour l'accueil des professeurs invités.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve les conclusions de la médiation actées par les représentants étudiants (délégation générale et élus) et la direction le 6 décembre 2017.

Votants : 24 Pour : 24 voix Contre : - Abstention : -

VI. PSL

1. Informations générales

Marc MEZARD indique que le dossier de candidature à l'IDEX PSL est en préparation, une première version des statuts sera jointe au dossier. Les statuts doivent s'inscrire dans un cadre dérogatoire puisque le choix de grand établissement PSL a été arrêté et les établissements membres conserveront leur personnalité juridique. La dénomination PSL Research University a finalement été abandonnée pour devenir « Université PSL ».

Monsieur PACOUD, maître des requêtes au Conseil d'Etat, a accompagné la rédaction des statuts. L'exercice de rédaction des statuts suppose de clarifier la répartition des compétences et les modes de gouvernance, le texte est la traduction de l'accord politique approuvé par le Conseil d'administration du 23 mars 2017.

L'Université PSL comprendra neuf établissements membres ; le niveau d'engagement et les droits des établissements membres et des établissements associés sont nettement différents.

La gouvernance a également été précisée, l'Université PSL disposera d'un Conseil d'administration, comprenant 12 sièges pour les établissements membres et les organismes de recherche, et quatre sièges pour les établissements associés. Le collège des élus serait composé à 60 % de chercheurs, 20 % d'autres personnels et 20 % d'étudiants. Le troisième collège regrouperait sept personnalités qualifiées nommées.

Les représentants des établissements membres et des trois organismes de recherche siègeront au Conseil des membres, il sera investi d'un pouvoir consultatif qui liera la décision sur un certain nombre de sujets tels que les orientations budgétaires.

Le Sénat académique devrait compter 100 personnes au maximum, dont 60 élus et 20 personnalités, les réunions plénières seraient complétées par des commissions permanentes.

Les compétences propres de l'Université PSL concerneraient la stratégie globale en matière de formation et de recherche, de valorisation internationale, de programmation budgétaire et de délivrance des diplômes.

Les compétences coordonnées porteraient notamment sur l'élaboration détaillée du budget, les relations avec les tutelles, le pilotage et le recrutement des étudiants étrangers.

Le recrutement des étudiants, la conduite des projets immobiliers et le mécénat constitueront des compétences partagées.

Le dossier IDEX comprendra des éléments sur la stratégie en matière de formation et de recherche qui sera prochainement soumis au Conseil d'administration de PSL. Dans le cadre de l'appel à projets du CGI, 14 écoles universitaires de recherche avaient été présentées dont deux ont été retenues. Pour le premier cycle, il est envisagé de doubler les effectifs du CPES si des moyens spécifiques sont accordés.

Les opérations jeunes équipes de PSL connaissent un réel succès, près de 75 % des personnes recrutées sur des postes de chaires ont obtenu des ERC.

Jean-François ALLEMAND constate que les EUR incitent à constituer des graduate schools et représentent une contradiction avec la fixation de quotas pour les contrats normaliens et leur orientation croissante vers la province.

Marc MEZARD indique que cette double tendance qui vise à développer les parcours intégrés master-doctorat tout en organisant des transferts d'étudiants entre le master et le doctorat, est pratiquée au niveau mondial. La poursuite de ces deux objectifs est compatible.

Frédéric WORMS considère que les deux mouvements, avec un renforcement de l'intégration et une ouverture plus large sur les universités de province, sont complémentaires.

Marc MEZARD précise que le nombre de contrats doctoraux spécifiques au sein de PSL sera développé, les contrats doctoraux sont également orientés vers la province, ce qui aura pour conséquence la réduction des contrats sur la partie Ile-de-France hors PSL

Jacques NEEFS demande si les normaliens étrangers s'orientent vers la province.

Marc MEZARD répond que les contrats doctoraux spécifiques sont accessibles aux normaliens étrangers mais ne dispose pas d'éléments précis de leur répartition.

2. EUR

a. FrontCog

Sharon PEPERKAMP explique que le projet FrontCog réunit le CNRS, l'EHESS, l'INSERM, le Labex IEC, l'UPEC et l'École mais est principalement porté par le département d'études cognitives de l'École.

Le département d'études cognitives est interdisciplinaire et se situe aux interfaces des humanités, des sciences sociales, des sciences de la vie, de l'ingénierie et de l'informatique, il compte une soixantaine d'enseignants et enseignants-chercheurs et accueille de 20 à 25 nouveaux doctorants par an. Partenaire du Cogmaster et du Philmaster le DEC dispose d'un Labex qui sera fusionné avec l'EUR.

L'objectif de FrontCog est d'augmenter l'attractivité de la formation au niveau du master et du doctorat, la stratégie adoptée consiste à combiner les caractéristiques essentielles des meilleurs programmes étrangers avec le modèle français de collaboration interinstitutionnelle.

Des bourses de cinq ans couvrant le master et le doctorat seront proposées aux meilleurs étudiants. Les changements intervenus dans le calendrier de sélection permettront à l'École d'être plus compétitive à l'égard des établissements étrangers. Le processus de recrutement intervenait tardivement et entravait le recrutement des meilleurs candidats.

Les enseignements seront enrichis et la formation dans le domaine des sciences des données sera renforcée notamment dans le cadre de projets menés par PSL. La recherche appliquée se développera par la consolidation des liens avec les partenaires industriels.

Deux parcours seront proposés, l'un sera intégré sur cinq ans avec la réalisation de stages prévue, un semestre obligatoire à l'étranger et une participation à l'enseignement, et l'autre s'organisera de manière classique, autour du M1 et du M2.

Le dispositif sera organisé autour du département d'études cognitives et de cours spécialisés dispensés en interne ou par des partenaires.

L'EUR compte également une composante de recherche, le département d'études cognitives est impliqué dans de nombreux projets menés au sein de l'ENS.

La gouvernance de l'EUR s'articulera autour d'un conseil exécutif, un conseil pédagogique, un comité de pilotage et un scientific advisory committee.

Un projet de budget a été établi pour un total de plus de 14 millions d'euros, une partie des ressources est issue du Labex.

Jacques NEEFS demande si l'accueil de post-doctorants internationaux est prévu.

Sharon PEPERKAMP confirme qu'un à deux post-doctorants internationaux sera/seront accueilli(s) chaque année.

Jean-François ALLEMAND interroge sur la durée de l'engagement des candidats sélectionnés et les mesures envisagées dans l'hypothèse où un candidat sélectionné abandonne la formation ou ne correspond pas au profil requis.

Sharon PEPERKAMP indique que l'engagement sera conditionné par le respect d'un certain nombre de critères pour éviter que ces situations se produisent.

b. TransLitterae

Isabelle KALINOWSKI indique que l'EUR TransLitterae implique notamment l'ENS, le CNRS, l'EPHE, l'EHESS, le Collège de France, l'Observatoire de Paris, etc. et concerne les Humanités. L'EUR TransLitterae nécessitera de nouvelles constructions et des actions structurelles pour mieux fédérer la recherche et la formation.

Le projet est relativement monosite puisque la plupart des laboratoires concernés, les masters et l'école doctorale se situent à l'ENS.

La construction de l'EUR repose à la fois sur les notions de transdisciplinarité et d'approche transnationale. L'EUR TransLitterae est l'un des rares projets retenus dans le domaine des humanités et représente ainsi un enjeu supplémentaire pour l'ENS. La composition évoluera

compte tenu de la reconfiguration des masters de PSL, elle réunira près de 300 chercheurs et enseignants-chercheurs et autant d'étudiants, et disposera d'un budget de 13 millions d'euros.

Des appels d'offres incitatifs seront mis en place pour la sélection de projets de formation et de recherche. Des financements pourront être accordés pour des aides à la publication, des formations innovantes, l'accueil de professeurs étrangers, etc. Des bourses seront créées avec des durées variables, le dispositif sera relativement souple et visera essentiellement à faciliter les échanges, avec un volet international important.

La gouvernance n'a pas encore été déterminée avec précision puisque les EUR n'existeront qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, elle devrait toutefois reposer sur un conseil regroupant l'ensemble des composantes, un conseil scientifique international et un bureau permettant d'assurer l'efficacité du projet.

Frédéric WORMS signale que le projet sur les humanités dans le texte converge avec l'EUR.

VII. Questions diverses

Marc MEZARD rappelle qu'un doctorat honoris causa sera remis au gouverneur de Californie, Jerry Brown le 13 décembre ; cette cérémonie donnera lieu à une conférence et à un débat autour des questions de transition énergétique.

La séance est levée à 13 heures.